

ANNEXE 1

Les comptes des administrations publiques locales en 2017

MICHEL DUÉE (DGCL)

Le besoin de financement de l'ensemble des administrations publiques diminue pour la 8^e année consécutive, passant de 75,9 Md€ en 2016 à 59,5 Md€ en 2017. Au sens de Maastricht, le déficit public notifié représente 2,6 % du PIB, en baisse de 0,8 point par rapport à 2016; il passe sous la barre des 3 % pour la première fois depuis 2007.

Cette amélioration s'explique par une réduction du déficit des administrations publiques centrales (- 65,3 Md€ en 2017) et, pour la première fois depuis 2008, par un excédent des administrations de sécurité sociale (+ 5,0 Md€). Les administrations publiques locales (APUL) dégagent à nouveau un excédent en 2017, mais moins élevé qu'en 2016 (+ 0,8 Md€, après + 3,0 Md€). Les dépenses ont en effet progressé plus vite que les recettes, en raison notamment de la reprise de l'investissement. Il convient de rappeler qu'au cours des 40 dernières années, les APUL n'avaient dégagé une capacité de financement qu'entre 1997 et 2003.

CAPACITÉ (+) OU BESOIN (-) DE FINANCEMENT DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

en milliards d'euros

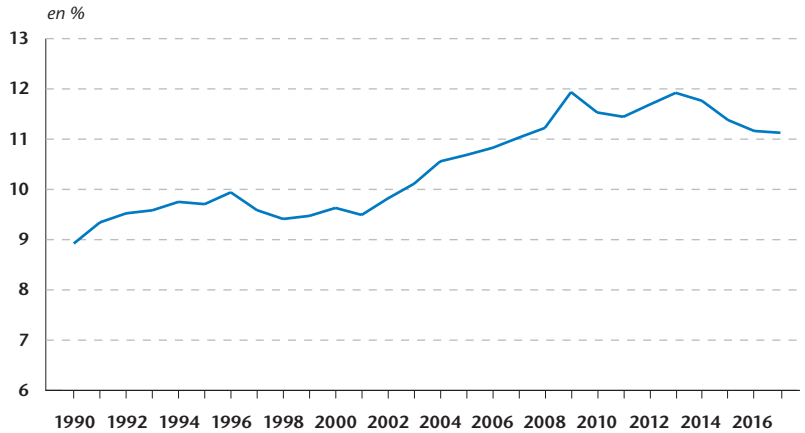
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Administrations publiques centrales	- 117,5	- 111,6	- 92,6	- 87,7	- 68,9	- 71,7	- 75,8	- 76,8	- 65,3
Administrations publiques locales	- 6,3	- 2,0	- 0,8	- 3,7	- 8,5	- 4,8	- 0,1	3,0	0,8
dont : collectivités locales	- 6,3	- 1,2	- 0,8	- 3,5	- 8,6	- 4,6	1,1	3,3	1,7
organismes divers									
d'administration locale	0,0	- 0,8	0,1	- 0,2	0,1	- 0,2	- 1,2	- 0,3	- 0,9
Administrations de sécurité sociale	- 15,2	- 23,9	- 12,7	- 12,7	- 9,1	- 7,4	- 3,8	- 2,2	5,0
Administrations publiques	- 138,9	- 137,4	- 106,1	- 104,0	- 86,5	- 83,9	- 79,7	- 75,9	- 59,5
Déficit public notifié (au sens du traité de Maastricht)									
en pourcentage du PIB	- 7,2	- 6,9	- 5,2	- 5,0	- 4,1	- 3,9	- 3,6	- 3,4	- 2,6

Source : Insee, comptes nationaux - base 2014 (et estimation DGCL pour les collectivités locales et les ODAL avant 2013).

Reprise de l'investissement local

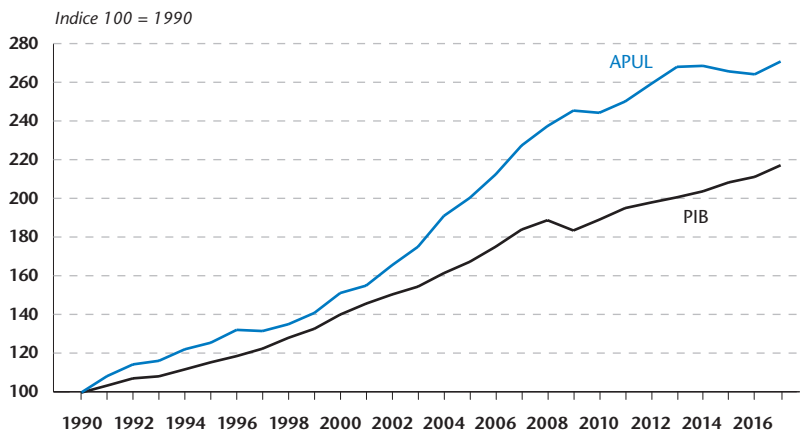
Les dépenses des administrations publiques locales augmentent de 2,5 % en 2017, après deux années de baisse. Cependant, la part des dépenses des APUL dans le PIB diminue encore légèrement, poursuivant la baisse entamée en 2014. Hormis les baisses de 2010 et 2011 (contrecoup de la forte hausse de 2009, liée à une baisse du PIB), la part des dépenses des APUL dans le PIB n'avait auparavant enregistré des baisses qu'en 1997, 1998 et 2001, dans une période où la croissance du PIB était dynamique.

DÉPENSES DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES, EN POINTS DE PIB



Source: Insee, comptes nationaux - base 2014.

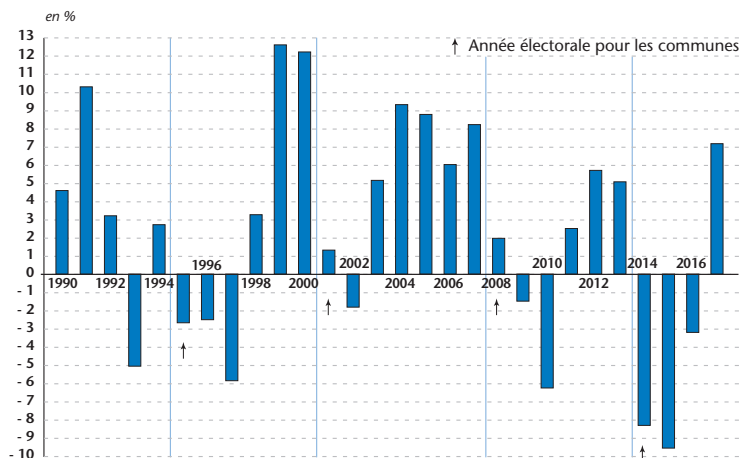
ÉVOLUTION DES DÉPENSES DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES ET DU PIB DEPUIS 1990



Source: Insee, comptes nationaux - base 2014.

La reprise des dépenses des APUL provient en grande partie du redémarrage de la formation brute de capital fixe (FBCF, + 7,2 % à 43,3 Md€), après trois années de baisse (- 3,2 % en 2016, après - 9,6 % en 2015 et - 8,3 % en 2014). La FBCF des APUL représente ainsi 55,9 % de la FBCF des APU en 2017, proportion similaire à celle de 2015. Par rapport aux précédents cycles électoraux, la baisse de l'investissement local en début de cycle aura donc été plus marquée, et la reprise plus tardive. Parmi les autres dépenses des APUL, on peut mentionner une accélération des rémunérations (+ 2,3 % après + 0,7 % en 2016), liée notamment à la revalorisation du point d'indice de la fonction publique.

TAUX DE CROISSANCE ANNUEL DE LA FORMATION BRUTE DE CAPITAL FIXE
DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES



Source : Insee, comptes nationaux - base 2014.

Accélération des recettes

Les recettes des administrations publiques locales accélèrent (+ 1,6 %, après + 0,7 % en 2016) mais restent moins dynamiques que les dépenses. Ces recettes bénéficient du dynamisme des prélèvements obligatoires (+ 4,9 Md€). Le taux de prélèvements obligatoires des administrations publiques locales augmente à nouveau, mais de façon très modérée pour s'établir à 6,23 % du PIB, après 6,19 % en 2016. Cette augmentation provient notamment du dynamisme des droits de mutation à titre onéreux (DMTO), dans un contexte immobilier favorable (hausse des prix et augmentation du nombre de transactions). Ce taux de prélèvements obligatoires prend en compte uniquement les prélèvements obligatoires perçus directement par les APUL (impôts locaux) et les transferts de recettes fiscales, mais ne tient pas compte des transferts entre administrations publiques (dotations de fonctionnement et d'investissement).

TAUX DE PRÉLÈVEMENTS OBLIGATOIRES

en % du PIB

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Impôts après transferts ⁽¹⁾ perçus par :									
• les administrations publiques centrales	11,9	14,0	13,3	13,9	14,5	14,1	13,9	13,9	14,4
• les administrations publiques locales	6,0	4,5	5,8	5,9	5,9	6,0	6,1	6,2	6,2
• les administrations de sécurité sociale	7,0	6,9	7,3	7,6	7,7	7,8	7,7	7,7	7,7
• les institutions de l'Union européenne	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2
Cotisations sociales effectives ⁽²⁾ perçues par :									
• l'État	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
• les administrations de sécurité sociale	15,8	15,7	15,8	16,0	16,3	16,5	16,3	16,3	16,4
Prélèvements obligatoires effectifs	41,2	41,5	42,7	43,9	44,9	44,8	44,5	44,6	45,3

Les prélèvements comprennent :

(1) les impôts après transferts (c'est-à-dire après transferts de recettes fiscales et nets des impôts dus non recouvrables) ;

(2) les cotisations sociales effectives (nettes des cotisations dues non recouvrables).

Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

La dette publique notifiée (au sens du traité de Maastricht) s'accroît de 65,9 Md€ en 2017. Elle représente ainsi 96,8 % du PIB, après 96,6 % fin 2016. La contribution des administrations publiques locales à la dette a augmenté de 1,4 Md€. Malgré cette hausse, la part de la dette locale dans la dette de l'ensemble des administrations publiques diminue de 0,2 point par rapport à 2016, pour atteindre 9,1 % en 2017.

La France dans l'Union européenne

DÉPENSES, FBCF ET DETTE DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES EN 2017

	Dépenses des administrations publiques locales		Formation brute de capital fixe des administrations publiques locales		Dette des administrations publiques locales	
	en % du PIB	part dans les APU (en %)	en % du PIB	part dans les APU (en %)	en % du PIB	part dans les APU (en %)
Allemagne	20,9	47,6	1,4	65,8	23,3	36,3
Autriche	17,3	35,3	1,2	41,4	9,9	12,6
Belgique	26,6	50,9	2,0	88,9	19,0	18,4
Bulgarie	7,1	20,0	1,0	46,1	1,2	4,6
Chypre	1,4	3,6	0,3	9,5	1,3	1,3
Croatie	11,5	25,4	1,2	42,8	1,4	1,8
Danemark	34,4	66,2	1,6	47,9	6,8	18,8
Espagne	20,6	50,3	1,4	67,8	27,2	27,7
Estonie	9,8	24,5	1,8	31,1	3,3	36,7
Finlande	21,7	40,3	2,2	56,6	8,9	14,5
France	11,1	19,8	1,9	55,9	8,8	9,1
Grèce	3,4	7,2	0,6	12,6	0,8	0,4
Hongrie	6,3	13,4	1,0	23,3	0,3	0,5
Irlande	2,1	8,0	0,4	19,6	1,4	2,1
Italie	13,9	28,5	1,0	52,8	7,5	5,7
Lettonie	10,2	26,8	1,7	43,1	5,6	13,9
Lituanie	7,8	23,3	1,0	30,8	1,4	3,5
Luxembourg	4,9	11,4	1,5	38,5	1,7	7,5
Malte	0,4	1,0	0,0	2,0	0,0	0,1
Pays-Bas	13,4	31,4	1,7	48,4	7,7	13,5
Pologne	13,3	32,4	1,6	43,2	3,8	7,3
Portugal	5,8	12,6	0,9	53,6	5,4	4,3
République tchèque	10,6	27,2	1,6	47,2	1,7	4,8
Roumanie	8,7	26,1	1,2	44,2	1,8	5,4
Royaume-Uni	9,8	23,9	1,0	36,5	4,6	5,3
Slovaquie	6,9	17,1	1,0	30,7	2,1	4,2
Slovénie	8,2	19,1	1,3	44,1	1,8	2,4
Suède	25,1	51,1	2,5	54,6	10,6	26,6
Union européenne (28 pays)	15,3	33,5	1,4	51,6	11,9	14,6

Source : Eurostat.

Les dépenses des administrations publiques locales représentent en France 11,1 % du PIB en 2017. Ce taux est inférieur à la moyenne européenne (15,3 % y compris les dépenses des États fédérés) et à celui d'autres grands pays,

notamment ceux d'organisation fédérale. Dans les pays où les administrations locales ont un poids plus important qu'en France, elles interviennent généralement davantage dans les domaines de la santé, de la protection sociale et de l'éducation : selon les données d'Eurostat pour 2015, les dépenses des administrations locales et États fédérés dans ces trois domaines représentaient ainsi 15 % du PIB en Belgique, 11 % en Espagne et 10 % en Allemagne, contre 4 % en France.

En revanche, la part de l'investissement des administrations publiques locales dans l'investissement public en France (55,9 %) est supérieure à la moyenne européenne (51,6 %).

Définitions

Les comptes nationaux sont établis selon des concepts harmonisés au niveau européen, et qui sont revus à intervalles réguliers. Les données présentées ici sont conformes à la méthodologie de la « base 2014 ».

Les administrations publiques locales (APUL) comprennent les collectivités locales et les organismes divers d'administration locale (ODAL). Les collectivités locales regroupent les collectivités territoriales, leurs groupements à fiscalité propre, certains syndicats, ainsi que leurs services annexes. Les ODAL comprennent les chambres d'agriculture, de commerce, des métiers, les organismes consulaires, les sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER). À l'inverse, certains syndicats de communes et les régies sont exclus du champ des APUL lorsque le produit de leurs ventes couvre plus de 50 % de leurs coûts de production.

Pour en savoir plus

« Les comptes des administrations publiques en 2017 - Le déficit public passe sous le seuil de 3 % du PIB », *Insee Première* n° 1698, mai 2018.

Pour les définitions des agrégats de la comptabilité nationale, cf. le site de l'Insee : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3547369?sommaire=3547646#documentation-sommaire>